



Sport - Loisirs - Évasion

du 7 juillet au 27 août

Passeports Vacances

du 12 juillet au 27 août



Ville de
Saint-Dié-des-Vosges

Inscription possible en ligne sur notre site : www.saint-die.eu

Sport - Loisirs - Évasion

Pour les 6 - 14 ans

«Sport - Loisirs - Évasion, est un dispositif qui permet aux enfants âgés de 6 à 14 ans de découvrir des activités sportives, culturelles et de loisirs. Suivant un thème défini, les enfants pourront être accueillis à la semaine avec repas, à la journée avec repas ou à la demi-journée au Parc des Sports Edmond-et-Jean-Woehrlé. Cette action, dont les tarifs sont adaptés aux ressources des parents grâce à la carte Cité Pass', complète les Passeports Vacances ouverts aux plus jeunes, dès 4 ans. Encadrés par des animateurs professionnels, les petits comme les plus grands pourront s'occuper pleinement !»

David Valence

Maire de Saint-Dié-des-Vosges

Infos pratiques

Ces vacances permettront aux enfants de pratiquer différentes activités de loisirs.

>>> temps forts et activités

- sorties en lien avec le thème,
- grand jeu,
- activités sportives, artistiques et de loisirs.

Programme d'activités disponible à l'accueil de l'hôtel de ville **le 21 juin 2021**.

Les activités auront lieu : au Palais Ominsports Joseph Claudel.

>>> accueil des enfants

de 7 h 30 à 9 h

à l'école Paul-Elbel primaire

Rue Thurin - 88100 Saint-Dié-des-Vosges

>>> retour des enfants

au même endroit, **de 17 h à 18 h 30**.

La Ville de Saint-Dié-des-Vosges se donne le droit d'annuler, de modifier ou de déplacer une activité en fonction des conditions climatiques ou de toutes autres contraintes extérieures.

La grande sortie est uniquement comprise dans les inscriptions à la semaine ou minimum 3 jours d'inscription sur cette même semaine.

Tarifs (Modulés selon la carte Cité Pass')

Sport - Loisirs - Évasion

Catégories	1/2 journée (sans repas)	À la journée	À la semaine
A	5 €	12 €	55 €
B	7 €	14 €	65 €
C	9 €	16 €	75 €
D	11 €	18 €	85 €
Extérieur 1	11 €	18 €	85 €
Extérieur 2	13 €	22 €	105 €

Passeports vacances

Catégories	Forfait	Forfait multi-activités Tarif double
	4 jours / 5 jours	
A	8 € / 10 €	16 €
B	12 € / 15 €	24 €
C	16 € / 20 €	32 €
D	20 € / 25 €	40 €
Extérieur 1	20 € / 25 €	40 €
Extérieur 2	24 € / 30 €	48 €

Renseignements et inscriptions

Accueil de l'Hôtel de Ville
Place de Jules-Ferry, 88100 Saint-Dié-des-Vosges Cedex
Tél. : 03 29 52 66 66

Accueil du public

Lundi au vendredi : **de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30**
Plus d'informations sur : www.saint-die.eu

Passeports Vacances - Pour les 4 - 16 ans

SEMAINE 1 : Du 12 au 16 juillet 2021

	Activités	Horaires	Âges	Lieux
Culture	Atelier Arts Platiques (aquarelle, dessin...)	10 h / 12 h	4 / 7 ans	Cepagrap - 20 Rue du 10 ^{ème} BCP
Sport	Canoë-kayak (initiation) Attestation de natation obligatoire 25 m	14 h / 16 h	7 / 16 ans	Départ Isba Quai Sadi Carnot
	Activités nautiques Attestation de natation obligatoire 25 m	14 h / 17 h 30	8 / 12 ans	RDV Palais Omnisports J.-Claudel
	Tennis	10 h / 12 h	8 / 12 ans	Tennis Chemin du Coucheux

SEMAINE 2 : Du 19 au 23 juillet 2021

	Activités	Horaires	Âges	Lieux
Sport	Tennis	10 h / 12 h	8 / 12 ans	Tennis Chemin du Coucheux



SEMAINE 3 : Du 26 au 30 juillet 2021

	Activités	Horaires	Âges	Lieux
Culture	Cirque	10 h / 12 h	3 / 6 ans	MJC de l'Orme
	Cirque	14 h / 16 h	7 / 12 ans	MJC de l'Orme
Sport	Baby Gym	10 h 30 / 12 h	4 / 6 ans	Gymnase René-Perrin
	Multi activités (randonnée, baignade, disc golf et pétanque, visite barrage et baignade Celles/Plaine et Aventure Parc)	13 h 30 / 17 h 30	8 / 12 ans	Palais Omnisports J.-Caudel (Voir programme)
	Tennis	10 h / 12 h	8 / 12 ans	Tennis Chemin du Coucheux

SEMAINE 4 : Du 2 au 6 août 2021

	Activités	Horaires	Âges	Lieux
Culture	Cirque	10 h / 12 h	3 / 6 ans	MJC de l'Orme
	Cirque	14 h / 16 h	7 / 12 ans	MJC de l'Orme
	Premier pas à la batterie	10 h / 12 h	6 / 11 ans	Ecole de batterie (apporter des chaussons et un masque)

SEMAINE 5 : Du 9 au 13 août 2021

	Activités	Horaires	Âges	Lieux
Culture	Premier pas à la batterie	10 h / 12 h	6 / 11 ans	Ecole de batterie (apporter des chaussons et un masque)
Sport	Baby Gym	10 h 30 / 12 h	4 / 6 ans	Gymnase René-Perrin
	Canoë-kayak (initiation) Attestation de natation obligatoire 25 m	14 h / 16 h	7 / 16 ans	Départ ISBA Quai Sadi-Carnot

SEMAINE 6 : Du 16 au 20 août 2021

	Activités	Horaires	Âges	Lieux
Culture	Danse et jeux musicaux	10 h / 12 h	4 / 10 ans	Kafé (salle polyvalente)
Sport	Baby Gym	10 h 30 / 12 h	4 / 6 ans	Gymnase René-Perrin
	Canoë-kayak (initiation) Attestation de natation obligatoire 25 m	14 h / 16 h	7 / 16 ans	Départ ISBA Quai Sadi-Carnot
	Multi activités (randonnée lac de Maix, baignade à Aqua Nova, multi-activités à Celles sur Plaine, Accrobranche, bowling, laser)	13 h 30 / 17 h 30	9 / 14 ans	Palais Omnisports J.-Caudel (voir programme)

SEMAINE 7 : Du 23 au 27 août 2021

	Activités	Horaires	Âges	Lieux
Sport	Baby Gym	10 h 30 / 12 h	4 / 6 ans	Gymnase René-Perrin

Autorisation parentale

Je soussigné(e)

père,mère, ou tuteur, autorise

mon fils

ma fille

à participer aux activités **Sport - Loisirs - Évasion et/ou des Passeports Vacances** et certifie qu'il (elle) est apte médicalement à suivre ces activités et il (elle) devra respecter le protocole des gestes barrières.

En outre, j'autorise le personnel qualifié à faire soigner mon enfant et à faire pratiquer toute l'intervention d'urgence, selon les prescriptions du corps médical consulté et je m'engage, s'il y a lieu, à rembourser la Municipalité du montant des frais médicaux.

Conformément au décret n° 2002-538 du 12 avril 2002 relatif à l'obligation d'assurance responsabilité civile relative aux accueils de mineurs, mentionnée à l'article L227-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
> La Ville a contracté les assurances nécessaires pour garantir :

- les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile

- celle des participants aux activités
- celle de son personnel

• l'indemnisation des dommages corporels des participants, si la responsabilité de la Commune est engagée (les frais médicaux restent à la charge de la Sécurité Sociale des parents, ou de leur assurance mutuelle)

- les frais de secours

- les locaux et leur contenu en cas d'incendie - explosion - vol - dégats des eaux. . .

- les dommages causés par les véhicules utilisés

> Nous informons les parents, qu'ils ont intérêt de souscrire pour leur(s) enfant(s) un contrat d'assurance de personnes, destiné à couvrir les dommages corporels auxquels peuvent les exposer les activités pratiquées. (individuelle accident - extra scolaire - multirisque - accident de la vie. . .)

Pour votre information, des reportages photographiques seront effectués. Les photographes pourront illustrer les documents émis par la Municipalité.

À signer, précédé de la mention «lu et approuvé»

SIGNATURE + MENTION



Ville de
Saint-Dié-des-Vosges